

Julien Grasset : « L'union fera la force. »

Depuis le 7 décembre, Julien Grasset, gérant de la société ABG Services, préside le Syndicat des trieurs à façon de France (Staff). Ce dernier adhère à la FNEDT. Dans un entretien, le dirigeant évoque son parcours et la défense des intérêts de la profession.

Entrepreneurs des Territoires Magazine : Pouvez-vous nous présenter votre entreprise ?

Julien Grasset : Implantée à Agde, dans l'Hérault, au Domaine de l'Aumône, la société ABG Services a été créée par mon père en 1988. J'en suis le gérant depuis 2012. Nous intervenons dans les régions suivantes : Champagne-Ardenne, Picardie, Normandie, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées. En 2022, nous avons racheté les établissements Tribot. Ceux-ci sont basés sur la façade atlantique et œuvrent dans les Deux-Sèvres, en Charente, en Charente-Maritime et en Vendée. Les deux entreprises réunies emploient quatorze salariés permanents et trient annuellement entre 13 000 et 15 000 tonnes de semences fermières.

De quelle manière travaillez-vous ?

J. G. : Comme tous les trieurs, nous possédons une station de semences mobile. Nous nous déplaçons de ferme en ferme. Nous transformons des récoltes de céréales en semences via un processus de triage, de calibrage, de nettoyage, de traitement et de conditionnement. Nous trions du blé tendre, du blé dur, de l'orge, de l'escourgeon, du pois et de la féverole. Nous sommes également capables de faire du riz en Camargue, du soja et de l'enrobage de semences de maïs.

Depuis quand votre entreprise adhère-t-elle au Staff ?

J. G. : Nous adhérons au Staff depuis toujours car mon père a été l'un des fondateurs du syndicat.

Qu'est-ce qui a poussé votre père à créer un syndicat des trieurs à façon ?

J. G. : Dans les années 1990, il y a eu de nombreux conflits autour de la semence fermière. Un livre racontant cette histoire sortira prochainement. Pour mener



Julien Grasset, à droite, succède à Sylvain Ducroquet, qui a présidé le Staff pendant dix ans.

© DR

ces combats, il a fallu s'organiser en union puis, de manière plus formelle, en syndicat : le Staff a succédé à la Coordination nationale pour la défense des semences fermières. Les enjeux concernaient le droit de ressemer, de trier et de pratiquer notre métier.

Quel a été votre parcours syndical ?

J. G. : Lorsque je suis arrivé en 2012, l'objectif était clair : défendre les intérêts de tous les adhérents. Sylvain Ducroquet, qui a présidé le Staff pendant dix ans, souhaitait laisser la place à un jeune [Notre interlocuteur est âgé de 40 ans, N.D.L.R.]. En raison de l'histoire et de ma connaissance du métier, nous avons pensé à ce que je présente ma candidature.

Comment la transition s'est-elle passée ?

J. G. : J'étais vice-président depuis deux ans. Sylvain Ducroquet occupe désormais mon ancien poste. Nous continuerons à travailler ensemble. Le passage de témoin s'inscrit dans le long terme.

En tant que vice-président, sur quels dossiers avez-vous travaillé ?

J. G. : Les Certificats d'économie de produits

phytosanitaires (CEPP) ont représenté le plus gros dossier des deux dernières années. Cette réglementation peut représenter un danger pour nos entreprises. En effet, des décrets sont parus pendant les fêtes de fin d'année. Nous allons nous rapprocher de nos avocats et de parlementaires afin de défendre nos intérêts.

Depuis deux ans, le Staff fait partie de Semaes, l'interprofession des semences et plants. En quoi est-ce important pour votre syndicat et quel message portez-vous au sein de cette instance ?

J. G. : Nous ne sommes pas là pour nous battre contre les acteurs de la semence certifiée mais pour défendre le métier de la semence de ferme et de trieur à façon et travailler en interprofession. Parfois, nous ne sommes pas d'accord avec les obtenteurs, les semenciers ou les distributeurs. Participer aux discussions vaut mieux que le contraire.

Quels seront vos dossiers prioritaires en tant que président du Staff ?

J. G. : Outre la suite des CEPP, il y a la norme poussières et les nouvelles techniques de sélection variétale. Par ailleurs, à court et moyen terme, nous souhaitons augmenter le nombre de nos adhérents de 15 à 20 % afin d'être plus représentatif auprès des instances politiques nationales.

Repères

Le Staff compte 42 adhérents sur 150 trieurs répertoriés en France, dont 100 exercent comme indépendants. Pour 60 d'entre eux, le triage représente l'activité principale. La part des semences fermières s'élève à près de 60 %. Soixante pourcents d'entre elles sont triées par des professionnels. Coopératives, négociants et agriculteurs se partagent le reste. Par ailleurs, les 42 entreprises qui adhèrent au Staff représentent 50 % du parc machines de triage et 60 % du tonnage total.

Comment envisagez-vous d'augmenter le nombre de vos adhérents ?

J. G. : En nous rencontrant. Dans le métier, nous nous connaissons tous. Face aux enjeux politiques, réglementaires et sociétaux, l'union fera la force.

Un mot de conclusion ?

J. G. : Je lance un appel aux membres de la FNEDT qui sont aussi trieurs. Même s'ils pratiquent cette activité à petite échelle, ils sont prestataires de services. Et les travaux menés en commun avec la FNEDT doivent se poursuivre dans cette direction afin de défendre les intérêts de la profession.

Propos recueillis par G. Hardy

Contrats d'apprentissage : l'aide à l'embauche reconduite en 2024

Le gouvernement a confirmé la prolongation de la prime de 6 000 euros pour les employeurs, selon des modalités similaires à celles de 2023.

Fin décembre dernier, le ministère du Travail a annoncé la reconduction pour l'année 2024 de l'aide financière exceptionnelle de 6 000 euros pour accompagner les employeurs qui recrutent en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Pour mémoire, ce dispositif avait été mis en place initialement le 1^{er} janvier 2023.

Cette prime concerne l'embauche d'un apprenti de tout âge ou d'un salarié en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans. En pratique, sont concernés les contrats conclus entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024, portant sur la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau Bac +5.

L'aide est accordée sans condition aux entreprises de moins de 250 salariés (des règles supplémentaires s'appliquent aux entreprises plus importantes).

Aucune démarche particulière n'est nécessaire pour bénéficier de l'aide, il suffit pour l'entreprise de déclarer l'embauche d'un apprenti. Son montant est versé automatiquement tous les mois pendant la première année du contrat.

Les ETARF participent activement à la formation des jeunes à leurs métiers. En 2022, 2 170 apprentis préparaient leur titre ou diplôme en ETA, et 1 044 au sein d'une ETF (sources : CCMSA-FNEDT).

F. Brèthes

Dossier Mélange de semences

MÉLANGE DE SEMENCES



L'agriculture du ^{xxi}e siècle doit relever le défi agroécologique. Or, les mélanges de variétés et d'espèces permettent de réduire l'usage des pesticides. C'est ce que démontre le projet MoBiDiv, mis œuvre par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Adhérent à la FNEDT, le Syndicat des trieurs à façon de France (Staff) participe à ce programme de recherche. Nous en décryptons les enjeux.

MÉLANGER LES VARIÉTÉS ET LES ESPÈCES RÉDUIT L'USAGE DES PESTICIDES

Sommaire

Le Staff acteur de la transition agroécologique	50
L'Inrae porte le projet MoBiDiv	52
Trieur à façon : un métier reconnu	54

Le Staff acteur de la transition agroécologique

Sous l'égide du Syndicat des trieurs à façon de France, qui adhère à la FNEDT, huit prestataires de services participent au projet MoBiDiv. Ils accompagnent ainsi la transition agroécologique de l'agriculture.

Développer la sélection de variétés adaptées à la diversification intraparcélaire et favoriser la transition vers une agriculture sans pesticide : ce sont les objectifs du projet MoBiDiv. Porté par l'Inrae, celui-ci a démarré en 2021 et s'achèvera en 2027. Huit trieurs à façon (voir encadré page suivante) apportent leur pierre à l'édifice. Sylvain Ducroquet, vice-président du Staff, est l'un d'eux. Il explique : « Dans la mesure où nous allons chez les agriculteurs, nous pouvons identifier des pratiques alternatives, notamment les mélanges variétaux. » Semences certifiées et semences fermières se partagent le marché à parts égales. Les premières sont essentiellement vendues en variété pure. Elles s'avèrent performantes mais fragiles. Concernant les semences fermières, que l'agriculteur garde de sa récolte et resème l'année suivante avec l'aide d'un trieur pour réaliser le travail de nettoyage, de préparation, de traitement et de conditionnement, 30 % sont des mélanges. Avant MoBiDiv, il y avait le projet WheataMix. Dix Chambres d'agriculture, des laboratoires, une centaine de chercheurs de l'Inrae et le Staff y étaient associés. Cinq motifs de semer des blés en association plutôt qu'en variétés pures furent identifiés. Premièrement, des rendements supérieurs entre 2 et 3 q/ha. Notre interlocuteur commente : « Un mélange n'est pas intrinsèquement plus performant. Mais, sur plusieurs années, en variété pure, on peut connaître un échec. Quand un blé passe de 80 à 50 q/ha comme en 2016, tout le champ plonge. En revanche, une association compense. » Le deuxième intérêt concerne la lutte contre les maladies. Le prestataire du Pas-de-Calais détaille : « Si une variété pure est sensible à la rouille, tout le champ est impacté. En revanche, avec quatre variétés, la rouille se propage moins vite. Troisièmement, on a moins besoin de régulateurs de croissance. Prenons l'exemple d'une variété pure sensible à la verse. En cas de gros coup de vent en juin et de fortes précipitations, le champ sera par terre. Mais en associant la première variété à un blé plus petit, donc plus résistant à la verse, l'ensemble sera tenu. Une meilleure assimilation de l'azote constitue le quatrième atout des mélanges



Sylvain Ducroquet, vice-président du Staff :
« Un mélange d'espèces techniquement bien mené peut aboutir à zéro phytosanitaire. »

variétaux. Cinquièmement, en associant des blés barbus et des blés non barbus, les bioagresseurs seront moins nombreux dans la parcelle alors qu'ils fonceront dans un champ uniforme. »

La fourniture d'échantillons

Pour les trieurs à façon, le projet MoBiDiv consiste à voir comment se comportent les mélanges variétaux pendant six ans. « Quand nous les passons dans nos trieurs-calibreurs, les blés peuvent afficher des poids de 1 000 grains différents, indique Sylvain Ducroquet. Les plus petits sortiront et on ne



Les trieurs alvéolaires permettent de séparer les espèces après la récolte.

retrouvera peut-être pas la variété. Les adhérents du Staff qui participent au programme fournissent à l'Inrae des échantillons avant et après triage. Chaque prestataire travaille avec un groupe d'agriculteurs, soit 50 au total. Ensuite, l'Inrae procède à des analyses génétiques des lots. À terme, l'objectif consiste à sortir une application proposant des choix de mélanges. »

La sole française de blé tendre s'élève à 5 millions d'hectares. En 2010, les mélanges variétaux représentaient 1 %. Aujourd'hui, on est à 20 %. Cette pratique est répandue chez les agriculteurs qui utilisent des semences fermières. Le vice-président du Staff précise : « Il est beaucoup plus facile de mélanger des semences de fermes que des semences certifiées. Ces dernières doivent être produites à l'avance et trouver un débouché. Or, un agriculteur qui mélange quatre variétés les sème et les récolte. Mes plus gros clients préparent 100 tonnes de semences. Ils pratiquent le mélange de variétés depuis dix ans et ils n'achètent plus de semence. Dès que la moissonneuse-batteuse arrive dans les champs, ils savent quels seront leurs rendements. Dans l'ouest de la France, région d'élevage, les mélanges sont plus répandus qu'ailleurs. Ainsi, Stéphane Jouatel, prestataire sarthois, ne trie que des mélanges. La variété pure constitue l'exception. Dans le nord du pays, la situation diffère. Au niveau national, les mélanges de blés sont principalement le fait de trieurs. En effet, les techniciens des stations de semences ne sont pas formés pour calibrer. Ils vendent essentiellement des variétés pures. »

Un nouveau marché

Pour réduire l'utilisation des phytosanitaires, il existe deux solutions : le mélange de variétés et le mélange d'espèces. « Le premier schéma ne pose aucun problème de réception à la coopérative, sauf cas particulier type contractualisation pour de la panification, commente Sylvain Ducroquet. Le mélange d'espèces concerne l'agriculture biologique et l'agriculture de conservation des sols. Par exemple : mettre une céréale avec un trèfle. Ce dernier reste au sol afin d'éviter d'utiliser un herbicide. S'il y a un épisode pluvieux et qu'on a raté le coche, il n'existe aucune solution chimique. Mais un mélange d'espèces techniquement bien mené peut aboutir à zéro phytosanitaire. »

Dans ce second schéma, les agriculteurs récoltent tout : le blé avec une lentille, une féverole, etc. En offrant un couvert végétal, les légumineuses empêchent l'implantation des adventices. En outre, par leurs nodosités, elles captent l'azote de l'air et le remettent dans le sol. Cela profite à la céréale. Notre

Liste des trieurs engagés dans MoBiDiv

Voici les adhérents du Staff qui participent au projet MoBiDiv avec leur localisation départementale : Guillaume Launay (Sarthe), Stéphane Jouatel (Sarthe), Levron Services (Deux-Sèvres), SCS Hoste (Calvados), Franck Lepocreau (Morbihan), Cap Semences et Plants Sylvain Ducroquet (Pas-de-Calais), ABCDE (Meurthe-et-Moselle) et EFC Semences Jean-Louis Courtot (Côte-d'Or).



Stéphane Jouatel, trieur sarthois.

© G.H.



Thierry Drieux, directeur d'ABCDE.

© G.H.

interlocuteur précise : « Préparer un mélange variétal est très simple. On passe toujours du blé dans la machine, sauf qu'il y a quatre ou cinq variétés mélangées. Et il faut vraiment avoir l'œil pour s'apercevoir qu'un grain de blé est un peu plus gros qu'un autre. Pour un mélange d'espèces, on nous demande de mettre un blé avec une vesce, une féverole ou une lentille. Et lors de la récolte, nous ne travaillons plus sur la semence mais sur la séparation des espèces. Un trieur optique ou un trieur alvéolaire permet de réaliser des travaux plus compliqués. Ce nouveau marché représente entre 5 et 10 % de nos volumes. Ainsi, les trieurs à façon participent à la transition agroécologique. »

G. Hardy

L'Inrae porte le projet MoBiDiv

Porté par l'Inrae, le projet MoBiDiv vise la réduction de l'utilisation des pesticides par les mélanges de variétés et d'espèces. Ce programme de recherche qui s'étend sur la période 2021-2026 compte 20 partenaires, dont le Staff.

Chercheur à l'Inrae, Jérôme Enjalbert raconte la genèse du projet MoBiDiv : « Celui-ci vient après le projet WheataMix. Dans le cadre de ce dernier, nous nous sommes intéressés aux mélanges variétaux et aux limites à leur adoption dans le paysage agricole français. Et en même temps que le projet était mis en œuvre, nous assistions à un développement des mélanges variétaux puisque nous sommes maintenant à environ 20 % de la sole française de blé tendre. Nous avons eu une approche interdisciplinaire et parfois transdisciplinaire : nous avons travaillé entre généticiens, agronomes, écologues, phytopathologistes, économistes et scientifiques de la gestion. Nous avons souhaité poursuivre cette expérience et ouvrir le projet aux mélanges d'espèces. » MoBiDiv s'inscrit dans un Programme prioritaire de recherche intitulé « Cultiver et protéger autrement ». Il bénéficie d'un financement de l'Agence nationale de la recherche. Suite à un appel d'offres, l'Inrae a réfléchi à une projection de l'agriculture française à l'horizon 2050. L'enjeu : supprimer l'utilisation des pesticides. Notre interlocuteur explique : « Nous étudions la diversification dans la parcelle. Cela signifie passer de parcelles monovariétales et mono-espèces à des parcelles composées de plusieurs génotypes et de plusieurs espèces. Ainsi, les mélanges d'espèces en fourragères sont connus. Mais les mélanges céréales-légumineuses, par exemple blé-pois, sont encore peu étudiés. » MoBiDiv a démarré en 2021 et s'achèvera en 2026. Une centaine de chercheurs et de techniciens sont impliqués dans le projet. Celui-ci associe 19 laboratoires de recherche et le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences. Ce dernier assure l'expertise sur les nouvelles variétés et veille au respect des règles d'inscription des variétés au catalogue officiel. Or, le projet MoBiDiv est axé sur l'évolution de la filière semences. Les enjeux sont de trois ordres : comprendre le fonctionnement d'un mélange et les interactions entre mélange et contrôle des bioagresseurs ; fournir des outils pour assembler et sélectionner des variétés adaptées aux mélanges ; anticiper les évolutions nécessaires à la diffusion de ces innovations dans une filière centrée sur l'homogénéité.



Un mélange de féverole, de triticale et de seigle avec un peu de paille en entrée de triage.

© G.H.

La gestion du risque

Depuis 2018, on peut commercialiser des mélanges de variétés en décrivant comment ceux-ci sont assemblés et en utilisant des semences certifiées. Par ailleurs, la progression de l'utilisation des mélanges variétaux résulte d'une pratique qui s'est instaurée dans les campagnes. Autrement dit, les agriculteurs ont combiné les variétés et cultivé ces mélanges à un moment où cela n'était pas recommandé par les instituts techniques, les coopératives ou les Chambres d'agriculture. Les agriculteurs qui ont développé cette pratique y ont trouvé un intérêt en termes de gestion du risque avec une complication : mélanger les variétés. Les praticiens des mélanges variétaux de blé achètent généralement des semences certifiées, les sèment et, après la récolte, procèdent à un mélange qui est semé l'année suivante. Jérôme Enjalbert commente : « Le temps et le coût générés par l'assemblage des variétés est compensé lors du semis : un seul réglage du semoir et un suivi des parcelles moins contraignant. Les agriculteurs appliquent les mêmes traitements et au même moment sur l'ensemble des parcelles. Ils ont un ou deux mélanges sur leur exploitation composés de deux à cinq variétés en général. Cela leur permet de cultiver une plus large gamme variétale. Or, le choix variétal représente un risque car on peut opter pour

une variété qui connaîtra un accident. Avoir plus de variétés sur une exploitation minimise ce risque. »

Des contraintes techniques

Si la récolte part en meunerie, les variétés assemblées doivent être de qualité panifiable. Or, depuis de nombreuses années, le groupe Soufflet (InVivo) mélange les variétés de blés tendres. Ces produits sont proposés aux agriculteurs pour stabiliser la qualité de la collecte. Le chercheur de l'Inrae indique : « Pendant longtemps, le critère de la qualité a été une barrière à l'utilisation des mélanges. Or, maintenant, on sait assembler des variétés et récolter des grains de bonne qualité. On simplifie un certain nombre d'étapes sans grande modification de la conduite culturale : un mélange de blés reste du blé. » Pour les mélanges d'espèces, les contraintes techniques sont plus fortes. Notre interlocuteur détaille : « Quand on mélange un blé et un pois, on a à la fois une céréale et une légumineuse. Par conséquent, dans la rotation, il faut éviter ces deux espèces comme précédent. D'autre part, dès le semis, on doit gérer deux espèces, avec des tailles de grains et des profondeurs de semis différentes. Une adaptation des densités et des dates d'implantation s'avère donc nécessaire. En outre, le contrôle des adventices se fait mécaniquement. En effet, la possibilité de traiter chimiquement est très limitée car de nombreux produits ne sont pas homologués sur les deux espèces. Le mélange d'espèces fait donc baisser significativement l'utilisation des pesticides. La culture est moins contraignante aussi car les mélanges contrôlent efficacement les maladies et les adventices. Autrement dit, le pilotage cultural est plus simple. Par contre, à la récolte, on se retrouve avec des problèmes de battage et, souvent, une séparation est nécessaire. En alimentation animale, on peut utiliser directement les mélanges céréales-légumineuses. En alimentation humaine, on a besoin de trier car on ne veut pas de résidu d'une des deux espèces pour des raisons d'allergie ou de qualité. »

Une recherche participative

Sous l'égide du Staff, les trieurs sont associés à MoBiDiv. Jérôme Enjalbert indique : « Nous avons découvert ces prestataires de services lors du projet WheataMix. Nous avons travaillé avec eux car ils ont un contact privilégié avec les agriculteurs mélangeurs. Quand ils viennent à la ferme pour préparer les semences, ils échantillonnent des lots en entrée et sortie de tri. Par ce biais, nous obtenons un profil génétique des mélanges utilisés par les agriculteurs. Chaque année, nous recevons les échantillons d'une cinquantaine d'exploitants et ces derniers sont d'accord pour être interviewés. Notre équipe génétique détermine les proportions



C'EST DÉCIDÉ, JE RÉCOLTE EN XCOLLECT

#JERÉCOLTEENKRONE





Plus d'informations sur :
krone.fr !

Qualité de coupe exceptionnelle, alimentation optimale grâce aux collecteurs, pulvérisation des pieds de maïs et facilité d'entretien, voilà pourquoi j'ai décidé d'investir dans une tête de récolte

Xcollect !




variétales des semences. Or, celles-ci peuvent fluctuer. Lors des semis, les agriculteurs implantent différentes variétés de manière généralement équilibrée. Mais à la récolte, certaines prennent le dessus sur d'autres. On a donc une variation de la fréquence des variétés dans le mélange. »

Via des méthodes de biologie moléculaire ou par spectroscopie proche infrarouge, l'Inrae estime les proportions variétales des mélanges. L'objectif consiste à relier les variations de fréquences. Cela signifie répondre aux questions suivantes : est-ce qu'une variété prend le dessus sur l'autre ? Et lorsqu'elle prend le dessus, est-ce favorable au rendement



Jérôme Enjalbert, chercheur à l'Inrae : « Nous étudions la diversification dans la parcelle. »

et à la qualité ? « Le travail avec le Staff s'inscrit dans une démarche de recherche participative à laquelle nous tenons beaucoup, déclare le référent de l'Inrae. D'autre part, évaluer des mélanges revient à tester des millions de combinaisons. Or, c'est impossible sans ouvrir le champ des expérimentations aux parcelles des agriculteurs. Ainsi, nous avons des retours sur la manière dont ils élaborent leurs mélanges. Les objectifs sont triples : proposer de nouvelles règles aux exploitants, suivre leurs performances et améliorer nos outils d'assemblages. »

G. Hardy

Trieur à façon : un métier reconnu

La législation européenne et française a donné un cadre légal au métier de trieur à façon. Les prestataires de services déploient leur savoir-faire dans les fermes, les atouts des semences autoproduites étant avérés.

En 1994, la réglementation européenne a donné un cadre légal à la semence de ferme et aux trieurs professionnels. En France, la loi sur l'obtention végétale votée par le Parlement en 2011 a affirmé le rôle des trieurs au sein de l'agriculture. La certification des entreprises depuis 2013 a renforcé le statut professionnel du métier de trieur. Par ailleurs, la proximité avec les agriculteurs comme fournisseur de semences donne au métier de trieur une véritable reconnaissance. Le triage à façon est une alternative économique et environnementale durable à la production française de semences. En se déplaçant chez les agriculteurs, les trieurs-préparateurs de



En se déplaçant chez les agriculteurs, les trieurs-préparateurs de semences simplifient l'organisation des chantiers de leurs clients.

Quelques chiffres sur les traitements de semences

Les produits de traitement ne sont pas anodins et se manipulent avec précaution. Les prestataires de services sont formés aux managements des produits phytosanitaires et disposent d'un agrément.

- 18 matières actives autorisées par l'Efsa, l'autorité européenne de la sécurité des aliments ;
- 51 produits autorisés en France par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) ;

- 165 usages, c'est-à-dire applications sur cultures ;
- 24 firmes détentrices d'une autorisation de mise sur le marché, délivrée par l'Anses.

Dans le système réglementaire de l'Union européenne, la preuve doit être faite de l'innocuité de chaque substance active pour la santé humaine, la santé animale et l'environnement. L'Efsa est également responsable de l'évaluation des limites maximales de résidus de pesticides autorisées dans les produits d'origine végétale ou animale commercialisés dans l'UE.

semences simplifient l'organisation des chantiers de leurs clients. Ils s'adaptent à leurs besoins : quantité, nombre de variétés, conditionnement et traitements. En outre, les professionnels du triage et de la préparation de la semence indépendante offrent des prestations de services sur mesure sans aucun équivalent dans les autres circuits.

Un bon équilibre

La semence autoproduite possède de nombreux atouts. Premièrement, l'agriculteur dispose des variétés et des quantités dont il a besoin. Il se trouve donc à l'abri des ruptures d'approvisionnement, d'où une sécurisation des semis. Deuxièmement, en faisant ses préconisations librement en fonction des spécificités locales, l'utilisateur évite les traitements inutiles. D'où une réduction des quantités de molécules dans l'environnement. Troisièmement, avec des trieurs efficaces, comparables à ceux utilisés dans les stations industrielles, l'agriculteur ne sème que la bonne graine. La levée des cultures est donc assurée. Quatrièmement, 20 à 60 % moins chère selon les espèces, la semence autoproduite contribue à réduire les coûts de production. L'agriculteur est donc



Une journée d'échanges avec la presse s'est déroulée en octobre 2022 dans l'Orne.

© G.H.

plus compétitif. Cinquièmement, les semences autoproduites conservent leurs qualités agronomiques. En Europe, plusieurs études confirment qu'à variété identique, la productivité est équivalente. En France, aucune diminution de rendement n'a été démontrée. Sixièmement, l'autoproduction de semences évite les positions dominantes qui favorisent les dérives inflationnistes. Enfin, les semences fermières ont des facultés d'adaptation climatique et édaphique supérieures aux semences certifiées. La semence de ferme répond donc à l'objectif d'une agriculture durable.

G. Hardy

LANDA
Agricultural parts center

Votre spécialiste
de la pièce de récolte depuis 1983

WWW.LANDA-PARTSCENTER.COM